

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	1 ^{er} septembre 2026
Numéro	26.167	Heure	10h43

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une révision de la loi sur les chiens (LChiens)		
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'instituer une obligation de formation théorique et pratique lors de chaque adoption d'un chien potentiellement dangereux. Nous demandons aussi que la rétribution des Sociétés protectrices des animaux (SPA) du canton soit revue à la hausse et que le Conseil d'État encourage les communes à participer financièrement, elles aussi, à ces institutions.		
Développement (obligatoire) : La facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible d'acquérir un chien, parfois « d'un simple clic », favorise des adoptions impulsives motivées par un effet de mode ou un coup de tête. Cette situation contribue directement à une surpopulation préoccupante d'animaux abandonnés. Trop de propriétaires prennent conscience trop tard qu'un chien exige du temps, des soins, de l'attention, et qu'il représente un coût non négligeable, tant pour son alimentation que pour les soins vétérinaires. La réponse choisie est alors souvent expéditive : confier l'animal à une SPA cantonale ou, pire encore, l'abandonner dans la nature. Nous demandons donc au Conseil d'État de renforcer l'information fournie lors de toute adoption canine, notamment au moment où le futur propriétaire s'acquitte de sa taxe communale. Par ailleurs, l'analyse du nombre de morsures de chiens dans le canton au cours des six dernières années révèle une augmentation globale de 14% (de 71 à 81 cas). Plus préoccupant encore, les morsures impliquant des chiens de type molosse sont passées de 8 à 15 cas, soit une hausse de 85%, alors même que ces chiens ne représentent que 5,2% de la population canine en 2020 et 6,2% en 2025. Leur proportion de morsures est donc nettement disproportionnée – trois fois supérieure aux autres races –, ce qui justifie la mise en place de mesures complémentaires. La formation préalable, actuellement obligatoire pour les primo-adoptants, devrait également être imposée lors de chaque adoption ultérieure lorsqu'il s'agit de chiens potentiellement dangereux, notamment ceux de type molosse. Dans ces situations, la formation devrait être renforcée. Le contrôle des compétences des SPA subventionnées, ainsi que la vérification des formations dispensées, devra être assuré par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) au moyen de contrôles aléatoires plutôt que systématiques. Enfin, les SPA du canton traversent une situation financière critique susceptible de les contraindre à fermer si l'État et les communes n'augmentent pas leur soutien. Leur rôle est pourtant essentiel : elles accueillent les animaux placés par l'autorité judiciaire ainsi que de nombreuses espèces abandonnées qui, sans elles, seraient livrées à elles-mêmes sur le territoire communal. Nous proposons donc que le Conseil d'État modifie la loi sur les chiens (LChiens) afin d'augmenter la part de la taxe communale (actuellement de 30 francs) qui lui revient, lui permettant ainsi de redistribuer davantage que les 5 francs prévus aujourd'hui aux SPA du canton (article 7, alinéa 3). Pour les chiens à risque nécessitant une formation renforcée, la taxe devrait être plus élevée, afin de financer les contrôles indispensables. Nous demandons également que le Conseil d'État encourage les communes à contribuer elles aussi financièrement à l'entretien des SPA du canton.		

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Blaise Courvoisier		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Corinne Schaffner	Stéphane Fasel	Claudine Geiser

Michelle Grämiger	Laurent Suter	Patricia Borloz
Sarah Curty	Jean Fehlbaum	Vincent Martinez
Francis Krähenbühl	Océane Musitelli-Taillard	Natacha Stauffer
Catherine Loetscher	Brigitte Neuhaus	Nadia Chassot